

APPEL D'OFFRES

Grand Challenges Canada / Grands Défis Canada
MaRS Centre, West Tower, 661 University Avenue, bureau 1720, Toronto, Ontario, Canada M5G 1M1
Tél. 416.583.5821 Téléc. 416.978.6826 Courriel info@grandchallenges.ca



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

BOLD IDEAS WITH BIG IMPACT®

Appel d'offres Conseil en recherche énergétique – Innovation humanitaire

**Date limite de soumission :
Le 21 avril 2025 à 23 h 59 HNE**

Numéro de référence de l'appel d'offres : RFP-RC-2025-04-21

Introduction

OBJECTIF DE GRANDS DÉFIS CANADA

GRAND CHALLENGES CANADA / GRANDS DÉFIS CANADA (« **Grands défis Canada** ») est à la recherche d'un **consultant ou d'une société de conseil en recherche ayant une expertise dans le secteur de l'énergie humanitaire** afin de soutenir l'équipe d'innovation humanitaire pendant l'exercice financier 2025-2026.

Le consultant ou la société de conseil en recherche sera chargé de diriger un projet visant à étudier les catalyseurs, les obstacles et les pratiques d'excellence requises pour atteindre la viabilité financière des innovations en matière d'énergie renouvelable dans le domaine humanitaire. Le consultant ou la société de conseil en recherche devra travailler avec l'équipe GDC pour concevoir une méthodologie de recherche et un plan d'étude robustes, diriger la collecte et l'analyse des données, interpréter les résultats et préparer un manuscrit. Le résultat attendu est un article académique publié dans une revue à comité de lecture.

L'objectif de cet « **Appel d'offres** » est de sélectionner un candidat pour conclure un contrat avec Grands Défis Canada afin de fournir les services décrits dans l'« Énoncé des travaux », joint en annexe A. Tous les soumissionnaires (« **Soumissionnaires** ») sont invités à soumettre une offre (« **Offre** ») pour considération par Grands Défis Canada conformément aux modalités du présent appel d'offres.

Partie 1 : Renseignements généraux

1.1 Objectif

- a. L'objectif de cet appel d'offres est de sélectionner un fournisseur pour conclure un contrat avec Grands Défis Canada afin de fournir les services décrits dans l'Énoncé des travaux (joint en annexe A) de manière à maximiser la valeur des fonds de Grands Défis Canada.

1.2 Durée du contrat

- a. Le contrat résultant entrera en vigueur approximativement de mai 2025 à mars 2026, avec possibilité de renouvellement ou de prolongation pour des périodes successives d'un (1) an jusqu'à un maximum de trois (3) ans, selon les besoins de l'organisation.

1.3 À propos de Grands Défis Canada

Avec son initiative Bold Ideas with Big Impact®, Grand Défis Canada s'est engagé à appuyer des idées audacieuses qui améliorent grandement la santé mondiale. Financé par le gouvernement du Canada et d'autres partenaires, Grands Défis Canada a comme mission de catalyser les innovations qui sauvent des vies et améliorent celles des populations les plus vulnérables au Canada et dans les pays à revenu faible ou moyen. Grands Défis Canada, l'un des plus grands investisseurs d'impact au Canada, a soutenu plus de 1000 innovations dans 95 pays depuis sa création. Créer de l'espoir dans les zones en conflit : un grand défi humanitaire est un partenariat conclu entre le Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni et Affaires mondiales Canada, avec le soutien de Grands Défis Canada. Notre objectif est de trouver et d'accélérer des innovations qui sauvent ou améliorent la vie des personnes les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre, celles touchées par des crises humanitaires causées par des conflits. Pour atteindre cet objectif, nous recherchons des contacts et des relations stratégiques avec des acteurs humanitaires, des innovateurs et le secteur privé qui contribueront à identifier, promouvoir et faire croître des solutions révolutionnaires qui sauvent et améliorent des vies dans des situations d'urgence complexes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.grandchallenges.ca, y compris notre dernier rapport annuel dans la section « Qui nous sommes ».

Partie 2 : Instructions, clauses et conditions uniformisées

2.1 Soumission de l'offre

- a. Grands Défis Canada demande à chaque soumissionnaire de transmettre son offre à l'adresse indiquée au paragraphe 2.2, le plus tôt possible entre le **17 mars 2025 et au plus tard le 21 avril 2025 à 23 h 59 HNE** (la « **Date limite** »). **Il est entendu que seules les offres transmises entre le 17 mars 2025 à 9 h et le 21 avril 2025 à 23 h 59 HNE (période de l'appel d'offres) seront acceptées.**
- b. L'offre doit inclure le nom de la société ou du fournisseur soumissionnaire, le nom d'une personne-ressource, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur et l'adresse courriel.
- c. Grands Défis Canada demande que chaque offre contienne une lettre de présentation signée par le soumissionnaire ou par un représentant autorisé. La lettre de présentation doit contenir le numéro de référence de l'appel d'offres. La signature du soumissionnaire atteste de son acceptation des modalités et conditions mentionnées dans l'appel d'offres. Le signataire doit avoir l'autorité d'engager l'organisation par la soumission de cette offre. Aucun contrat ne sera attribué tant que Grands Défis Canada n'aura pas reçu une lettre de présentation signée par le soumissionnaire. En l'absence de cette lettre de présentation lorsqu'elle est demandée, le soumissionnaire sera disqualifié et déclaré non conforme au processus d'appel d'offres.
- d. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de :
 - i. Obtenir toute clarification sur les exigences contenues dans l'appel d'offres, si nécessaire, avant de soumettre une offre;
 - ii. Préparer son offre conformément aux instructions contenues dans l'appel d'offres;
 - iii. Soumettre son offre avant l'heure de clôture;
 - iv. Transmettre son offre uniquement à « l'autorité contractante » nommée au paragraphe 2.2 ci-dessous;
 - v. Fournir le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource dans son offre, comme indiqué au paragraphe 2.1b ci-dessus;
 - vi. Présenter une offre claire et suffisamment détaillée, incluant tous les détails de prix demandés, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères énoncés dans cet appel d'offres.
- e. Les offres resteront **ouvertes à l'acceptation** pendant au moins trente-cinq (35) jours civils à compter de la date de clôture de l'appel d'offres. Grands Défis Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, et sur notification aux soumissionnaires admissibles, de prolonger la période de l'appel d'offres à tout moment pour une période maximale de trente-cinq (35) jours civils.

- f. Seules les offres et/ou modifications reçues à l'adresse courriel indiquée ci-dessous au paragraphe 2.2, et avant la date de clôture spécifiée, seront acceptées par Grands Défis Canada.
- g. Les soumissions reçues deviendront la propriété de Grands Défis Canada et ne seront pas retournées.
- h. Toutes les informations contenues dans cet appel d'offres doivent être traitées de manière confidentielle.
- i. Sauf indication contraire dans l'appel d'offres, Grands Défis Canada évaluera uniquement l'offre d'un soumissionnaire sur la base de la documentation fournie dans le cadre de son offre. Grands Défis Canada n'évaluera pas les informations non incluses dans l'offre, telles que les références à des sites Web où des informations supplémentaires peuvent être trouvées, des manuels techniques ou des brochures qui n'ont pas été soumis avec l'offre.

2.2 Autorité contractante

Grands Défis Canada

661 University Avenue, bureau 1720
MaRS Centre, West Tower
Toronto, Ontario, M5G 1M1

À l'attention de : Alana Changoor, directrice associée – Gestion des connaissances et Traduction

Courriel : alana.changoor@grandchallenges.ca

3.1 Offres tardives

- a. Le soumissionnaire assume l'entière responsabilité de la réception en temps voulu d'une offre par Grands Défis Canada et ne peut pas transférer cette responsabilité à Grands Défis Canada.
- b. Grands Défis Canada retournera les offres reçues après la date et l'heure de clôture stipulées au paragraphe 2, sous-paragraphe 1a, à moins qu'elles ne soient considérées comme une « offre retardée » (voir ci-dessous).
- c. Une offre reçue après la date de clôture mais avant la date d'attribution du contrat pourra être prise en considération, à condition que le soumissionnaire prouve que le retard est dû uniquement à un retard de livraison attribuable à une mauvaise gestion de la part de Grands Défis Canada (une « offre retardée »).
- d. Les erreurs d'acheminement, le volume de trafic, les perturbations météorologiques, les conflits de travail ou toute autre cause de retard dans la livraison des offres ne sont pas des raisons acceptables pour que l'offre soit acceptée par Grands Défis Canada.

4.1 Capacité juridique et vérifications

- a. Le soumissionnaire doit avoir la capacité juridique de contracter. Si le soumissionnaire est une entreprise individuelle, une société en nom collectif ou une entité juridique, il doit fournir, à la demande de l'autorité contractante, une déclaration et toute documentation à l'appui indiquant les lois en vertu desquelles il est enregistré ou incorporé, ainsi que son nom enregistré ou de société et son lieu d'affaires. Cela s'applique également aux soumissionnaires qui soumettent une offre en tant que coentreprise.
- b. En tant que condition pour l'attribution d'un contrat dans le cadre de cet appel d'offres, le soumissionnaire pourrait être invité à fournir certaines informations à Grands Défis Canada afin d'effectuer des vérifications de capacité juridique, des sanctions et d'autres recherches connexes, selon les exigences de Grands Défis Canada et de ses bailleurs de fonds. Le résultat de ces recherches déterminera si le soumissionnaire est admissible à cet engagement.

5.1 Droits de Grands Défis Canada

- a. Grands Défis Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de :
 - i. Rejeter une ou toutes les offres reçues en réponse à l'appel d'offres;
 - ii. Entamer des négociations avec les soumissionnaires sur tous les aspects de leurs offres;
 - iii. Accepter toute offre en tout ou en partie sans négociations;
 - iv. Au cours de l'évaluation, les membres de l'équipe d'évaluation peuvent, à leur discrétion, soumettre des questions ou mener des entrevues avec les soumissionnaires, à leurs frais, sur préavis de quarante-huit (48) heures, afin de clarifier et/ou vérifier toute information fournie par le soumissionnaire concernant cet appel d'offres;
 - v. Attribuer un ou plusieurs contrats, le cas échéant;
 - vi. Ne pas accepter d'écarts par rapport aux modalités et conditions stipulées;
 - vii. Mener une enquête sur les installations des soumissionnaires et/ou examiner leurs capacités techniques, managériales et financières pour déterminer si elles sont adéquates pour répondre aux exigences de l'appel d'offres;
 - viii. Contacter toutes ou certaines des références fournies par les soumissionnaires pour vérifier et valider toute information soumise dans leur offre, le cas échéant;
 - ix. Corriger toute erreur mathématique dans l'évaluation des prix des offres financières en utilisant le prix unitaire et les quantités indiqués dans l'appel d'offres;
 - x. Vérifier toute information fournie par les soumissionnaires par des recherches indépendantes, l'utilisation de toute ressource gouvernementale ou en contactant des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada;
 - xi. Incorporer tout ou une partie de l'énoncé des travaux, de l'appel d'offres et de l'offre retenue dans tout contrat subséquent;
 - xii. Annuler l'appel d'offres à tout moment sans responsabilité;

- xiii. Réémettre l'appel d'offres sans responsabilité;
 - xiv. Prolonger la date limite de l'appel d'offres sans responsabilité;
 - xv. Si aucune offre conforme n'est reçue et que l'exigence n'est pas substantiellement modifiée, relancer la demande en invitant uniquement les soumissionnaires ayant soumis une offre à la soumettre à nouveau dans un délai désigné par Grands Défis Canada;
 - xvi. Ne pas attribuer de contrat, en tout ou en partie.
- b. Les soumissionnaires disposeront du nombre de jours spécifié dans la demande de l'autorité contractante pour répondre à toute demande relative à l'un des éléments ci-dessus. À défaut de répondre à la demande, l'offre pourrait être jugée irrecevable.

6.1 Communications – Période de soumission

1. Pour assurer l'intégrité du processus d'appel d'offres concurrentiel, toutes les demandes de renseignements et autres communications concernant l'appel d'offres doivent être adressées, par courriel, uniquement à l'autorité contractante telle qu'identifiée dans l'appel d'offres. Le défaut de se conformer (pour cette raison uniquement) pourrait entraîner la disqualification de l'offre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité des informations fournies aux soumissionnaires, les demandes de renseignements importantes reçues et les réponses à ces demandes seront fournies à tous les soumissionnaires, sans révéler les sources des demandes.

7.1 Frais

- a. Aucun paiement ne sera effectué pour les coûts engagés à la préparation et à la soumission d'une offre en réponse à l'appel d'offres. Les coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre, ainsi que tous les autres coûts engagés par le soumissionnaire liés à l'évaluation de l'offre, sont de la seule responsabilité du soumissionnaire.
- b. Aucun coût lié aux travaux avant la réception d'un contrat signé ou d'une autorisation écrite spécifiée par l'autorité contractante ne peut être imputé à tout contrat subséquent. De plus, le contractant ne doit pas exécuter des travaux au-delà ou en dehors du cadre de tout contrat subséquent sur la base de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de tout personnel de Grands Défis Canada, à l'exception de l'autorité contractante. L'autorité contractante est la seule autorité qui peut engager Grands Défis Canada aux dépenses pour cette exigence.

7.2 Loi applicable

Cet appel d'offres est assujéti aux lois pertinentes de la province de l'Ontario et du Canada. Un soumissionnaire et Grands Défis Canada doivent tenter de

résoudre de bonne foi tout litige, différend ou réclamation découlant de l'appel d'offres. Toute action ou procédure relative à cet appel d'offres peut (mais sans obligation) être intentée devant un tribunal compétent de la province de l'Ontario et, à cette fin, se soumet irrévocablement et inconditionnellement à la juridiction de ce tribunal de l'Ontario.

Partie 3 : Instructions pour la préparation des offres et procédures d'évaluation

1.0 Format de l'offre

Section 1 : Offre technique

Dans son offre technique, le soumissionnaire doit démontrer sa compréhension des exigences décrites dans l'appel d'offres, ainsi que la manière dont il répondra aux critères d'évaluation et à la base de sélection, tels que décrits à l'annexe B. L'offre technique ne doit pas dépasser 10 pages, y compris la page couverture et toutes les annexes.

Section 2 : Offre financière

Le soumissionnaire doit soumettre son offre financière conformément à la base des honoraires, jointe en annexe C. Le montant total des taxes applicables (p. ex. : la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe sur les produits et services (TPS), etc.) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

2.0 Procédures d'évaluation

- a. Les offres seront évaluées en fonction de toutes les exigences obligatoires et cotées mentionnées dans le présent document et conformément aux critères d'évaluation spécifiés à l'annexe B.
- b. Toute entreprise fournissant actuellement des services d'audit à Grands Défis Canada ne peut pas être considérée pour cet appel d'offres, afin d'assurer l'indépendance et la perception d'indépendance.

Annexe A : Énoncés des travaux

A. Titre

Cet appel d'offres vise à engager une personne ou une entreprise pour remplir le rôle suivant : consultant ou société de conseil en recherche énergétique pour l'innovation humanitaire.

B. Étendue du travail

Grands Défis Canada s'engage à utiliser l'innovation comme catalyseur de changement dans les communautés touchées par un conflit. Depuis 2018, Créer l'espoir dans les zones en conflit : un grand défi humanitaire (CEZC) investit dans des innovations en matière d'énergie renouvelable pour soutenir l'accès à l'énergie dans les communautés fragiles en zones de conflit. Malgré l'immense potentiel que représentent de tels investissements, de nombreux innovateurs ont du mal à atteindre une viabilité financière et à sécuriser les investissements et les partenariats nécessaires pour atteindre les communautés à grande échelle. Plusieurs innovateurs de ce domaine ont testé différents modèles commerciaux et stratégies de durabilité, mais les preuves de ce qui fonctionne (et de ce qui ne fonctionne pas) n'ont pas été synthétisées ou systématiquement étudiées.

En conséquence, le programme CEZC est à la recherche d'un consultant ou d'une société de conseil en recherche ayant l'expérience nécessaire pour mener une étude sur les catalyseurs, les obstacles et les pratiques d'excellence permettant d'atteindre la viabilité financière et de mettre en application à grande échelle des innovations en matière d'énergie renouvelable dans des contextes humanitaires. Les orientations spécifiques de la recherche et l'approche de l'étude seront déterminées conjointement par CEZC et le consultant ou la société de conseil en recherche.

Le consultant ou la société de conseil en recherche devra travailler en étroite collaboration avec l'équipe CEZC sur les points suivants :

1. Examen sur dossier : effectuer un examen documentaire complet regroupant les preuves et les informations existantes sur ce sujet, afin d'éclairer la conception et les questions de la recherche.
2. Conception et méthodologie de l'étude : développer un cadre de recherche qui s'aligne sur les objectifs du projet, y compris une stratégie d'échantillonnage réfléchi, des instruments ou des entretiens de collecte de données et une méthodologie d'analyse de données robuste.
3. Collecte de données : travailler avec CEZC pour recruter et engager un échantillon représentatif de parties prenantes clés, y compris des innovateurs qui conçoivent et mettent en œuvre des projets énergétiques dans des communautés touchées par un conflit (financés ou non par CEZC), ainsi que d'autres experts et parties prenantes (tels que d'autres investisseurs et partenaires).
4. Analyse des données : effectuer une analyse approfondie des données collectées pour étudier les principaux catalyseurs, les blocages et les pratiques d'excellence en matière de viabilité financière.

5. Préparation du manuscrit : le rapport doit clairement documenter l'analyse et les conclusions liées aux questions de recherche, ainsi que les conclusions et recommandations à l'intention des innovateurs, des bailleurs de fonds et des autres parties prenantes concernées.

Pour mener à bien cette mission, CEZC est à la recherche d'un consultant ou d'une société de conseil possédant les qualifications, l'expertise et une expérience approfondies dans les domaines suivants :

1. Concevoir et exécuter des projets de recherche qualitative, avec une expérience avérée dans la publication de manuscrits évalués par des pairs;
2. Solide connaissance pratique et expertise des concepts liés au développement et à la mise à l'échelle des entreprises dans le secteur humanitaire, y compris de différents modèles commerciaux, mécanismes de financement et stratégies de marché pertinents pour le secteur des énergies renouvelables et les contextes humanitaires;
3. Connaissance et expertise approfondies du secteur humanitaire, y compris des facteurs contextuels et des défis affectant la mise à l'échelle des infrastructures énergétiques;
4. La connaissance des acteurs de l'énergie humanitaire est un atout important;
5. Une expérience vécue ou professionnelle dans un pays ou un PRITI touché par un conflit est un atout pour les consultants ou sociétés de conseil en recherche.

C. Livrables

Le consultant ou la société de conseil en recherche doit fournir des mises à jour régulières à l'équipe CEZC pendant toute la durée du projet, y compris des mises à jour mensuelles sur l'avancement de l'étude.

L'équipe CEZC s'attend également à ce que le consultant ou la société de conseil en recherche fournisse les livrables intermédiaires suivants : (i) un rapport de lancement indiquant l'approche et la stratégie globales de l'étude, ainsi qu'un plan de travail ou un calendrier complet pour chaque étape du processus de conception et d'exécution de l'étude; (ii) une présentation ou un atelier sur les résultats préliminaires; (iii) un manuscrit préliminaire pour rétroaction. Le consultant ou la société de conseil en recherche doit également prévoir suffisamment de temps dans ses plans de travail pour s'assurer qu'une rétroaction et des commentaires adéquats de la part de l'équipe CEZC peuvent être intégrés au projet à chaque étape du processus.

Le résultat attendu est un article académique publié en libre accès dans une revue à comité de lecture.

Aperçu du soutien

Le consultant en recherche sélectionné ou la société de conseil en recherche sélectionnée, qui relèvera de l'entité contractante, devra définir les processus et mettre en place l'infrastructure nécessaire pour fournir les services contractuels.

Annexe B : Critères d'évaluation et base de sélection

Processus et critères d'évaluation

Seules les offres qui répondent à toutes les exigences obligatoires identifiées dans cet appel d'offres seront évaluées plus en détail, en fonction des critères énumérés ci-dessous.

L'offre doit être concise et doit répondre, au minimum, à tous les critères obligatoires identifiés ci-dessous. Il est recommandé que le soumissionnaire détaille ces critères de manière suffisamment approfondie dans son offre.

L'offre doit identifier les qualifications et l'expérience du personnel qui effectuera les tâches, en répondant systématiquement à chacun des critères d'expérience détaillés ci-dessous.

Le profil de l'entreprise ainsi que le curriculum vitae de chaque ressource proposée doivent être inclus dans l'offre.

Pour chaque curriculum vitae soumis, le soumissionnaire doit s'assurer que :

- i. Le nom de la personne est clairement indiqué; et
- ii. Le curriculum vitae démontre clairement où, quand et comment les qualifications et l'expérience requises ont été acquises.

Aux fins de l'évaluation :

- **Où** correspond au nom de l'institution ainsi qu'au poste ou titre occupé;
- **Quand** correspond aux dates de début et de fin (p. ex. : de janvier 2000 à mars 2002) de la période durant laquelle la personne a acquis les qualifications ou expériences; et
- **Comment** correspond à une description claire des activités effectuées et des responsabilités assignées à la personne occupant ce poste et durant cette période.

Une simple énumération de l'expérience sans données justificatives ne sera pas considérée comme « démontrée » aux fins de cette évaluation. Tous les détails pertinents doivent être fournis, y compris le nombre de projets terminés et en cours, la durée du travail effectué (en nombre de mois et d'années), l'expérience acquise dans les emplois précédents et actuels, etc.

Critères obligatoires pour les offres techniques et financières

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le soumissionnaire doit également fournir :

1. **La structure des frais**, qui sera évaluée séparément, comme décrit à l'annexe C
2. **L'historique de l'entreprise, son emplacement**, son affiliation avec des partenaires ou réseaux pertinents, sa taille, etc.



3. **Une description de l'équipe de soutien**, y compris les biographies, l'expérience pertinente et l'expertise spécifique qu'il apportera à ce rôle – cette section doit démontrer la capacité de la société de conseil à livrer les éléments spécifiques décrits dans les **livrables** de l'annexe A.
4. **Une description du processus de soutien**, y compris les précisions concernant le niveau de réactivité attendu par Grands Défis Canada de manière régulière – cette section doit également détailler les mesures en place en cas d'indisponibilité de la personne-ressource ou du personnel de soutien.
5. **Un plan de travail**, y compris une description du plan de travail proposé, des étapes et des échéanciers.
6. **Deux (2) références de clients UNIQUEMENT**, pour lesquelles vous avez fourni les services décrits dans l'énoncé des travaux – tout soumissionnaire qui fournit moins ou plus de deux (2) références sera automatiquement disqualifié du processus d'appel d'offres et ne sera plus pris en considération.
7. **Des services à valeur ajoutée**, y compris tout élément supplémentaire que le soumissionnaire souhaiterait inclure dans son offre.

Grille de notation pour l'évaluation

1. Expérience (60 %)

- a. Fonctionnel ou technique, sectoriel, géographique
- b. Le soumissionnaire a-t-il :
 - i. L'expertise fonctionnelle, technique ou verticale nécessaire pour réaliser les livrables proposés?
 - ii. L'expertise du secteur ou des problèmes en question nécessaire pour réaliser les livrables proposés?
 - iii. L'expertise géographique ou basée sur l'emplacement, et les compétences linguistiques (bilinguisme français et anglais) nécessaires pour réaliser les livrables proposés?
 - iv. L'expertise en services de proximité ou la clientèle à la base de la pyramide nécessaire pour réaliser les livrables proposés?
- c. Le soumissionnaire est-il une personne ou une entreprise efficace et expérimentée, avec une capacité prouvée à atteindre ses objectifs?

2. Frais (40 %)

- a. L'étendue du travail proposé et les fonds demandés sont-ils raisonnables et proportionnels aux objectifs proposés?
- b. La proposition représente-t-elle une utilisation particulièrement réfléchie et efficace des ressources?

L'évaluation des soumissions sera également guidée par les objectifs et les principes de la Politique de passation de contrats et d'approvisionnement de Grands Défis Canada, disponible à l'adresse suivante : www.grandchallenges.ca/funding-opportunities/resources/.

Sur la base de l'évaluation des critères décrits ci-dessus, certaines offres concurrentielles pourraient être invitées à une entrevue. L'objectif de cette entrevue serait d'évaluer plus en profondeur la capacité des soumissionnaires à assurer la mise en oeuvre optimale de la portée des travaux.

Annexe C : Frais

Les soumissionnaires doivent fournir une estimation de leurs frais en dollars canadiens, hors taxes applicables, pour chaque livrable énuméré à l'annexe A. Les soumissionnaires sont également priés de fournir le taux horaire des membres du personnel impliqués dans la réalisation des livrables proposés.